

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

9 mars 2013

SOMMAIRE

Accessoires	28077	Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l.	28077
Acoan S.A., SPF	28077	Invesco Munich Hotel Investment S.à r.l.	28077
All4Lift S.A.	28058	Jayefkay Holding S.A.	28077
Angelmar Management CO	28065	Jufin S.A.	28079
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg	28076	JVR Management GmbH	28079
Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA	28076	K&S Assurances	28079
Banque Internationale à Luxembourg	28059	Mizzen Topco S.C.A.	28060
DAGNY GmbH	28076	North American Displays S.à r.l.	28038
DAGNY GmbH	28075	Parcolog S.à r.l.	28076
Dalmo S.A.	28076	Restaurant Teixeira & Rosas s.à r.l.	28050
DCM Technology S.à r.l.	28075	Sandberg Steenman Holding S.à r.l.	28060
Ellx S.A.	28065	Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l.	28080
Euro Investment and Finance S.A.	28078	Takeoff Top Luxco S.A.	28057
Euroworldshop S.A.	28057	Taqui Investments	28055
Falcon Investment A.G.	28078	Telecom Ventures Partners S.à r.l.	28034
Fondation Cavour	28057	Tulip Logistics S.à r.l.	28054
Fresh and Delicious s.à r.l.	28036	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.	28056
Génie S.A.	28079	Union Privée de Participation S.A.	28055
Gold Grafton S.à r.l.	28044	Velsey S.à r.l.	28054
Grands Magasins Bredimus S.à r.l.	28078	Verda	28080
Gullwing S.A.	28078	V.O.G. Participations S.A.	28055
Harobeka S.A.	28078	Wallbangers Luxembourg	28058
Harobeka S.A.	28078	Waterways S.A.	28053
Hatboro Invest Trade Inc S.A.	28058	Wilton 18 S.A.	28056
IMM. Luxembourg Sàrl	28064	Wind Acquisition Finance II S.A.	28052
Immobilière C.M.R. S.A.	28079	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.	28053
Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INC- CI), Fondation	28059	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.	28053
Intelprop S.A.	28059	Wind Finance SL S.A.	28054
INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l.	28077	World Rent S.A.	28056
Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l.	28079		
INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l.	28080		

Telecom Ventures Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldingen.

R.C.S. Luxembourg B 107.112.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IT Ventures Company, a joint stock company, incorporated and existing under the laws of Egypt, registered under number 239 in Cairo, having its registered office at 6 A Ahmed Shawky Street, Giza, Egypt 12211,

here represented by Mr. Manfred Hoffmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, hereto attached.

Such appearing party is the sole shareholder of Telecom Ventures Partners S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 107.112 incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 March 2005, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 782 on 4 August 2005. The articles of incorporation have not been amended since.

The sole shareholder deliberates on the following agenda:

Agenda

1. Decision about the dissolution of the Company
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers and compensation
3. Miscellaneous

The appearing party representing the entire share capital and having waived its right to receive convening notices, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”), the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint ME Business Solutions S.à r.l., 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 142.063 and represented by Mr. Eric Chinchon, managing director, as liquidator of the Company, for an indefinite term.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period he will fix.

The liquidator will receive for accomplishment of its duties as liquidator of the Company a compensation in an amount of EUR 2,000,-.

There being no further business, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing party signed this deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IT Ventures Company, joint stock company, constituée et existant selon les lois de Egypte, enregistrée sous le numéro 239 à Caire, ayant son siège social au 6 A Ahmed Shawky Street, Giza, Egypt 12211,

ici représentée par M. Manfred Hoffmann, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

La partie comparante est la seule associée de Telecom Ventures Partners S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.112, constituée selon acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 782 en date du 4 août 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'associé délibère sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision concernant la dissolution de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et sa rémunération
3. Autres

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à tout droit de convocation, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de nommer ME Business Solutions S.à r.l., 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.063, représentée par M Eric Chinchon, en tant que liquidateur, pour une durée indéterminée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur recevra pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société une compensation de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française sur demande de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, état civil et adresses, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/506. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011876/108.

(130013251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Fresh and Delicious s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Fresh and Delicious.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.539.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Aline QUEYREL, commerçante, née à Bujumbura (Burundi), le 13 septembre 1973, demeurant à F-57050 Metz, 35, rue des Frières (France).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a comme objet la gestion, l'exploitation de restaurants, cafétérias, cantines et toute autre structure se rapportant à la restauration.

La Société a également comme objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et à tous objets similaires ou connexes.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et à tous objets similaires ou connexes.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Fresh and Delicious s.à r.l.». La Société fera le commerce sous l'enseigne commerciale «Fresh and Delicious».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Aline QUEYREL, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stumper.
2. Madame Aline QUEYREL, commerçante, née à Bujumbura (Burundi), le 13 septembre 1973, demeurant à F-57050 Metz, 35, rue des Frières (France), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. QUEYREL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012198/108.

(130014068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

North American Displays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.536.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The limited liability company governed by the laws of Delaware "ALL VISION LLC", established and having its registered office in DE-19801 New Castle County, 1209, Orange Street, (United States of America), registered at the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3589705,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "North American Displays S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) class A sharequotas, one hundred (100) class B sharequotas, one hundred (100) class C sharequotas, one hundred (100) class D sharequotas, one hundred (100) class E sharequotas, one hundred (100) class F sharequotas, one hundred (100) class G sharequotas, one hundred (100) class H sharequotas, one hundred (100) class I sharequotas, one hundred (100) class J, with a nominal value of twelve Euros and fifty Cents (12.50 EUR) each, which have the same rights in all respects.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the

shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred (100) class A sharequotas, one hundred (100) class B sharequotas, one hundred (100) class C sharequotas, one hundred (100) class D sharequotas, one hundred (100) class E sharequotas, one hundred (100) class F sharequotas, one hundred (100) class G sharequotas, one hundred (100) class H sharequotas, one hundred (100) class I sharequotas and one hundred (100) class J have been subscribed by the sole shareholder, the company "ALL VISION LLC", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Laurent MULLER, doctor of economics, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 22, 1980, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - Mr. Frédéric MULLER, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 26, 1977, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll; and
 - Mr. Gregory SMITH, CEO, born in Connecticut (United States of America), on April 4, 1969, residing professionally in NY-10005 New York, 15, Broad Street, #2000.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware "ALL VISION LLC", établie et ayant son siège social à DE-19801 New Castle County, 1209, Orange Street, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite à la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 3589705,

ici représentée Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "North American Displays S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de catégorie A, cent (100) parts sociales de catégorie B, cent (100) parts sociales de catégorie C, cent (100) parts sociales de catégorie D, cent (100) parts sociales de catégorie E, cent (100) parts sociales de catégorie F, cent (100) parts sociales de catégorie G, cent (100) parts sociales de catégorie H, cent (100) parts sociales de catégorie I, cent (100) parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune, lesquelles ont les mêmes droits à tous égards.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales de catégorie A, cent (100) parts sociales de catégorie B, cent (100) parts sociales de catégorie C, cent (100) parts sociales de catégorie D, cent (100) parts sociales de catégorie E, cent (100) parts sociales de catégorie F, cent (100) parts sociales de catégorie G, cent (100) parts sociales de catégorie H, cent (100) parts sociales de catégorie I et cent (100) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par l'associée unique, la société "ALL VISION LLC", prédésignée et représentée comme dit-ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll; et

- Monsieur Gregory SMITH, CEO, né à Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), le 4 avril, 1969, demeurant professionnellement à NY-10005 New York, 15, Broad Street, #2000.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé) Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012431/324.

(130014019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Gold Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.581.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

PWREF II Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 173657, having its registered office at 22, Grand rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The founder is here represented by Mrs Sara Lecomte, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Gold Grafton S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate

or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 26. The law here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF II Holding S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company; proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, Belgium, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Comparau:

PWREF II Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173657, ayant son siège social à 22, Grand rue, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Fondateur ici représenté par Madame Sara Lecomte en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Gold Grafton S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12,500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de pluralités de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant

part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF II Holding S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie Scholtes, née le 23 Décembre 1974 à Leuven, Belgique avec adresse professionnelle 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660, Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 Avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 Octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et de l'engager valablement par leur signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi à 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signe: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2760. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012986/324.

(130014727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Restaurant Teixeira & Rosas s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 174.553.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Antonio Augusto PATRICIO DA SILVA ROSAS, salarié, né à Paranhos, Portugal, le 09 décembre 1963, demeurant à L-1116 Luxembourg, 39, rue Adolphe, et

Monsieur Luis TEIXEIRA DA SILVA, né à Alcofra/Vouzela, Portugal le 04 juin 1957, gérant de société, demeurant à L-1317 Luxembourg, 9, rue Sainte Catherine.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «RESTAURANT TEIXEIRA & ROSAS s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Antonio PATRICIO DA SILVA ROSAS, préqualifié	50
M. Luis TEIXEIRA DA SILVA, préqualifié	50
TOTAL: cent parts sociales	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Assemblée Générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.
- 2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

Gérant administratif: Monsieur Luis TEIXEIRA DA SILVA, né à Alcofra/Vouzela, Portugal le 04 juin 1957, gérant de société, demeurant à L-1317 Luxembourg, 9, rue Sainte Catherine.

et

Gérant technique: Madame Alexandra Raquel ALVES TEIXEIRA, étudiante, née à Luxembourg le 12 décembre 1992, demeurant 1317 Luxembourg, 9, rue Sainte Catherine.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: L. TEIXEIRA DA SILVA, A. PATRICIO DA SILVA ROSAS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 janvier 2013. Relation: CAP/2013/164. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012495/108.

(130014229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

Il résulte des résolutions adoptées le 17 décembre 2012 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes d'administrateurs avec effet au 17 décembre 2012:

- Mr. Fabio Ceccarelli;
- Mr. Jean-Christophe Dauphin.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 17 décembre 2012 que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 17 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012:

- Mr. Riccardo Marsili, ayant sa résidence professionnelle au 2, Place de France, L-1538 Luxembourg, Luxembourg et né le 27 octobre 1970 à Rome, Italie; au poste d'administrateur;
- Mr. Douwe Terpstra, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas; au poste d'administrateur.

Le mandat de Mr Catala a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015421/20.

(130017548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

Il résulte des résolutions adoptées le 17 décembre 2012 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes d'administrateurs avec effet au 17 décembre 2012:

- Mr. Fabio Ceccarelli;
- Mr. Jean-Christophe Dauphin.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 17 décembre 2012 que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 17 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012:

- Mr. Riccardo Marsili, ayant sa résidence professionnelle au 2, Place de France, L-1538 Luxembourg, Luxembourg et né le 27 octobre 1970 à Rome, Italie; au poste d'administrateur;
- Mr. Douwe Terpstra, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas; au poste d'administrateur.

Le mandat de Mr Catala a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015422/20.

(130017549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 24 janvier 2013

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controller», 11B, Route de Capellen L-8279 Holzem, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de BDO Audit S.A. réviseur d'entreprises agréé.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2013.

Certifié conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013015430/14.

(130018169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.823.

Il résulte des résolutions adoptées le 17 décembre 2012 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes d'administrateurs avec effet au 17 décembre 2012:

- Mr. Pierre Claudel;
- Mr. Jean-Christophe Dauphin.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 17 décembre 2012 que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 17 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012:

- Mrs. Ingrid Cernicchi, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et née le 18 mai 1983 à Metz, France; au poste d'administrateur;
- Mr. Douwe Terpstra, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas; au poste d'administrateur.

Le mandat de Mr Catala a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015423/20.

(130017873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

Il résulte des résolutions adoptées le 17 décembre 2012 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes d'administrateurs avec effet au 17 décembre 2012:

- Mr. Fabio Ceccarelli;

- Mr. Jean-Christophe Dauphin.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 17 décembre 2012 que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 17 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012:

- Mr. Riccardo Marsili, ayant sa résidence professionnelle au 2, Place de France, L-1538 Luxembourg, Luxembourg et né le 27 octobre 1970 à Rome, Italie; au poste d'administrateur;

- Mr. Douwe Terpstra, ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas; au poste d'administrateur.

Le mandat de Mr Catala a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015424/20.

(130017547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Velsey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.254.

Le siège social de la société à responsabilité limitée Velsey S.à r.l. sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-158254 a été dénoncé avec effet au 23 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013015403/14.

(130017809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013015374/21.

(130017907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Taqui Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.056.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 janvier 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé au poste d'Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur démissionnaire.

Lors de cette même assemblée générale, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Yannick KANTOR, Administrateur démissionnaire.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pour TAQUI INVESTMENTS

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013015381/19.

(130017722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Union Privée de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.040.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 28 janvier 2013

Suite au décès de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Pascal D. BRUGGER, Monsieur Christophe SEEFELD, consultant indépendant, demeurant professionnellement au 118, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur de la société avec effet au 22 décembre 2012. Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe SEEFELD expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015399/14.

(130017633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

V.O.G. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2013.

Démission de Messieurs Matteo TALLERI et Giancarlo CODONI, en tant qu'Administrateurs à partir de ce jour.

Nomination comme nouveaux Administrateurs les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° 76.118 et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° 101.240 à partir de ce jour.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

V.O.G. PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013015401/19.

(130017731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.210.

—
Résolution circulaire du 25 janvier 2013

- Mandat non renouvelé avec effet au 18 janvier 2013:

* M. Robert Lay

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Holger Rüth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2013015398/16.

(130017656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wilton 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.979.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 janvier 2013

La démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur OJJEH Bilal sont renommés administrateurs.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

WILTON 18 S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013015433/19.

(130017807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

World Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.310.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2013.

Démission de Messieurs Matteo TALLERI et Giancarlo CODONI, en tant qu'Administrateurs à partir de ce jour.

Nomination comme nouveaux Administrateurs les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° 76.118 et EMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° 101.240 à partir de ce jour.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société EMS SERVICES S.A.

Pour la société
WORLD RENT S.A.

Référence de publication: 2013015435/19.

(130017732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Takeoff Top Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.028.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 13 mars 2012 sous la référence L120040766, veuillez prendre note de la correction suivante:

Deloitte Audit S.à r.l, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du RCS du Luxembourg sous le numéro B 67.895. N'agit pas en tant que commissaire aux comptes de la Société, comme erronément notifié le 13 mars 2012, mais comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Takeoff Top Luxco S.A.
Jacob Mudde
Administrateur A

Référence de publication: 2013015364/19.

(130017801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Fondation Cavour, Fondation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 218.

—
Il résulte du procès-verbal du 25 janvier 2013 de la Fondation que, suite à la fin de mission au Grand-Duché de S.E. Raffaele de Lutio en tant qu'Ambassadeur d'Italie, et conformément à l'article 8, chapitre IV des statuts de la Fondation Cavour et à l'article 9 du règlement intérieur de la dite Fondation, son successeur S.E. Stefano Maria Cacciaguerra Ranghieri (né le 2 février 1952 à Rome, Italie et résidant au Grand-Duché au 31, rue Goethe L-1637 Luxembourg) assumera les fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration et Président de la Fondation Cavour en date du 30 janvier 2013.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Bruno Agostini / Raffaele de Lutio
Le Vice-Président / Le Président

Référence de publication: 2013015464/16.

(130017902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Euroworldshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.252.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société EUROWORLDSHOP S.A., dont le siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, de fait inconnue à cette adresse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.252.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Eglantine FLORI
Le liquidateur

Référence de publication: 2013015462/19.

(130018085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Hatboro Invest Trade Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 119.013.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Monsieur Sandro ORLANDO; demeurant Strada Regina, 64, CH-6903 AGNO, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 juin 2012

Monsieur Sandro ORLANDO, demeurant Strada Regina 64, CH-6903 AGNO, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 juin 2012

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, est nommé Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013015465/24.

(130018056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wallbangers Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.973.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

La société Wallbangers Luxembourg succursale luxembourgeoise, a décidé de fermer sa succursale de Luxembourg à compter du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015427/11.

(130017687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

All4Lift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.122.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 17 janvier 2013

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Monsieur Alain MAASSEN, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Annette MICHELS, avec adresse professionnelle au 13, route de Peppange, L-3378 LIVANGE, de ses fonctions de commissaire aux comptes et appelle en remplacement Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013015456/19.

(130018029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

La liste des signatures autorisées de catégorie «A» de la Banque Internationale à Luxembourg a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Senior Manager / Manager

Référence de publication: 2013015457/15.

(130017839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Fondation, Fondation.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 16.

EXTRAIT

3. Composition du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} janvier 2013

M. Mousel informe que les hôpitaux ont proposés les membres ci-dessous pour un nouveau mandat au sein du Conseil d'Administration:

Membres effectifs	Organisme représenté	Suppléants
Dr NATI Romain Président	Centre Hospitalier de Luxembourg	M. MOUSEL Paul
Dr BRAUN Claude Vice-Président	Fondation François-Elisabeth	Dr WIRTGEN Paul
Dr BAULER Marcel	Centre Hospitalier du Nord	Dr SCHUBERT Hans-Joachim
Dr SCHNEIDER Richard	Centre Hospitalier Emile Mayrisch	Dr BIRGEN Claude
Dr KLOP Marco	ZithaKlinik	Dr TURK Philippe

Référence de publication: 2013015467/20.

(130018132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Intelprop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 52.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 17 janvier 2013

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Dominique RANSQUIN, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Monsieur Alain MAASSEN, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Annette MICHELS, avec adresse professionnelle au 13, route de Peppange, L-3378 LIVANGE, de ses fonctions de commissaire aux comptes et appelle en remplacement Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013015468/19.

(130018044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sandberg Steenman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.445.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SANDBERG STEENMAN HOLDING s.à.r.l., dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, dénoncé en date du 15 septembre 2009, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.445.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013015472/19.

(130018089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 2.144.873,14.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.038.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December;

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MizzenTopco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171038, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 September 2012 n° 2357, first amended on 30 October 2012 pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, aforementioned, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 9:30 a.m. with Ms. Christine Kröger, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Dr. Matthias Prochaska, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) in order to bring it from its current amount of two million one hundred thirty-one thousand one hundred forty-eight Pound Sterling and seventy-eight Pence (GBP 2,131,148.78) up to a new amount of two million one hundred forty-four thousand eight hundred seventy-three Pound Sterling and fourteen Pence (GBP 2,144,873.14), through the issuance of (i) one hundred thousand and one (100,001) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) three hundred fifty-seven thousand four hundred and eighty (357,480) class B1 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B2 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, and (vi) three hundred fifty-seven thousand four

hundred and seventy-eight (357,478) class B3 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each; and

2. Corresponding amendment of article 6.1.1. of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) in order to bring it from its current amount of two million one hundred thirty-one thousand one hundred forty-eight Pound Sterling and seventy-eight Pence (GBP 2,131,148.78) up to a new amount of two million one hundred forty-four thousand eight hundred seventy-three Pound Sterling and fourteen Pence (GBP 2,144,873.14), through the issuance of (i) one hundred thousand and one (100,001) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) three hundred fifty-seven thousand four hundred and eighty (357,480) class B1 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B2 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, and (vi) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B3 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

Subscription and Payment

The meeting after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of all the one hundred thousand and one (100,001) class A1 shares, the one hundred thousand (100,000) class A2 shares, the ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class A3 shares, the three hundred fifty-seven thousand four hundred and eighty (357,480) class B1 shares, the three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B2 shares, and the three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B3 shares of the Company:

Mizzen Manco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171028,

duly represented for the purpose hereof by Ms. Christine Kröger, aforementioned, by virtue of a proxy given on 6 December 2012 in Luxembourg and Chicago,

at an aggregate subscription price of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) and have been fully paid up in cash prior to their issuance, so that the total amount of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary

Second resolution

Further to the foregoing resolution the meeting resolves to amend article 6.1.1. of the Company's articles of association so as to henceforth read as follows:

" **Art. 6 Share Capital.**

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at two million one hundred and forty-four thousand pounds sterling and fourteen pence (GBP 2,144,873.14), consisting of the following shares:

(a) sixty-two million eighty thousand nine hundred and fourteen (62,080,914) Class A1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(b) sixty-two million eighty thousand nine hundred and eleven (62,080,911) Class A2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(c) sixty-two million eighty thousand nine hundred and seven (62,080,907) Class A3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(d) nine million fifty-nine thousand six hundred and seventy-three (9,059,673) Class B1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(e) nine million fifty-nine thousand six hundred and sixty-eight (9,059,668) Class B2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(f) nine million fifty-nine thousand six hundred and sixty-seven (9,059,667) Class B3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(g) three hundred and fifty-five thousand one hundred and ninety-two (355,192) Class C1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(h) three hundred and fifty-five thousand one hundred and ninety-one (355,191) Class C2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share; and

(i) three hundred and fifty-five thousand one hundred and ninety-one (355,191) Class C3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties known to the notary, such appearing parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mizzen Topco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171038, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012 n°2357 et modifié le 30 Octobre 2012 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, susmentionné, sans avoir encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 9:30, sous la présidence de Mademoiselle Christine Kröger, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Dr. Matthias Prochaska, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, la présidente a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling et trente-six pence (GBP 13.724,36) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent trente et un mille cent quarante-huit Livres Sterling et soixante-dix-huit Pence (GBP 2.131.148,78) à un nouveau montant de deux millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-treize Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 2.144.873,14) par l'émission de (i) cent mille et une (100.001) actions de catégorie A1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) actions de catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) actions de catégorie A3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iv) trois cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt (357.480) actions de catégorie B1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (v) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357.478) actions de catégorie B2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre

Sterling (GBP 0,01) chacune, (vi) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357.478) actions de catégorie B3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune; et

2. Modification corrélative de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling et trente-six Pence (GBP 13.724,36) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent trente et un mille cent quarante-huit Livres Sterling et soixante-dix-huit Pence (GBP 2.131.148,78) à un nouveau montant de deux millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-treize Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 2.144.873,14) par l'émission Emission») de (i) cent mille et une (100.001) actions de catégorie A1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) actions de catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) actions de catégorie A3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iv) trois cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt (357.480) actions de catégorie B1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (v) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357.478) actions de catégorie B2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (vi) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357.478) actions de catégorie B3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, laquelle Emission prendra effet simultanément à l'entrée en vigueur de la première résolution ci-dessus.

Souscription et Paiement

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de l'ensemble des cent mille et une (100.001) actions de catégorie A1 des cent mille (100.000) actions de catégorie A2, des quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) actions de catégorie A3, des trois cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt (357.480) actions de catégorie B1, des trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357.478) actions de catégorie B2 et des trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357.478) actions de catégorie B3 Mizzen Manco S.C.A, société en commandite par actions existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 171028,

dûment représentée aux fins de la présente par Mademoiselle Christine Kröger, susmentionnée, en vertu d'une procuration établie à Luxembourg et Chicago le 6 décembre 2012,

à un prix total de souscription de treize mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling et trente-six Pence (GBP 13.724,36). Les actions ont été entièrement libérées et payées, tel que le montant total de treize mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling et trente-six Pence (GBP 13.724,36) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de deux millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-treize Livres Sterling et quatorze pence (GBP 2.144.873,14), représenté comme suit:

(a) soixante-deux millions quatre-vingt mille neuf cent quatorze (62.080.914) actions de Catégorie A1, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(b) soixante-deux millions quatre-vingt mille neuf cent onze (62.080.911) d'actions de Catégorie A2, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(c) soixante-deux millions quatre-vingt mille neuf cent sept (62.080.907) d'actions de Catégorie A3, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(d) neuf millions cinquante-neuf mille six cent soixante-treize (9.059.673) actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(e) neuf millions cinquante-neuf mille six cent soixante-huit (9.059.668) actions de Catégorie B2, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(f) neuf millions cinquante-neuf mille six cent soixante-sept (9.059.667) actions de Catégorie B3, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(g) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-douze (355.192) actions de Catégorie C1, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(h) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de Catégorie C2, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune; et

(i) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de Catégorie C3, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ci-dessus connus du notaire, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. WOLTER, M. PROCHASKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59342. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015845/232.

(130019031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

IMM. Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 162.788.

Il résulte d'une convention de cessions de parts sociales sous seing privé, que Monsieur UJEVIC Jean-Michel, demeurant à F-57330, 3, rue de Cantevanne, a cédé 49 (quarante neuf) parts sociales sur les 49 qu'il détenait dans la société IMM.Luxembourg Sarl à Monsieur KHRIBICH Ahmed, demeurant à F-57270 Uckange, 23, rue Mozart.

Par conséquent, à compter du 29 janvier 2013, la répartition du capital social de la société IMM.Luxembourg Sàrl est la suivante:

Monsieur KHRIBICH Ahmed	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

La société est valablement engagée pour la signature du gérant unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015466/17.

(130018070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Ellx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 32.672.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame Carole BESCH en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ELLX S.A., ayant eu son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Sandra ALVES ROUSSADO
Le liquidateur

Référence de publication: 2013015461/17.

(130018011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Angelmar Management CO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.604.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the 21th day of January.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) Mr. Sidney OURY, French citizen, born on 9 February, 1980 in Tassin-la-demi-lune (69), France, manager with professional address at 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) Mr. Roland VIGNE, French citizen, born on 24 March 1974 in Paris, France, manager with professional address at Rua do Rocio, 450 Vila Olimpia, Sao Paulo, Brazil;

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(3) Mr. Michael ISRAEL, French citizen, born on 21 September, 1977 in Casablanca, Morocco, manager with professional address at 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour,

residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Angelmar Management CO" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board (as defined below). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events

have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to act as the managing general partner (associé gérant commandité) of "Angelmar SPV 1" as well as of one or several other Luxembourg partnership(s) limited by shares (société en commandite par actions) in which it holds participations and/or shares.

3.2. In addition, the Company may hold, acquire, and as the case may be, dispose of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.6. In order to fulfil its corporate object, the Company may appoint external advisor(s) to act as investment advisor to identify investment opportunities and to render advice and guidance with respect to investments complying with the Company's corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares in registered form, having a par value of one US dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers (gérants) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board").

The Board shall be constituted of at least one class A manager (each a "Class A Manager") and one class B manager (each a "Class B Manager").

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the managers and Meetings of the Board.

8.1. Powers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the Class A Manager and a majority of the vote of the Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Written resolutions signed by all the managers (the "Managers Written Resolutions"), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall be bound towards third parties in all matters whose value does not exceed seven thousand five hundred US dollars (USD 7,500.-) by the sole signature of one Class B Manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Written Resolutions") in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Written Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Written Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several external auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the statutory auditor(s), if any and external auditor(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and external auditor(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. Miscellaneous.

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Thereupon the above-named parties have declare to subscribe to the total of eighteen thousand (18,000) shares having each a par value of one US dollars (USD 1.-) as follows:

Mr. Roland VIGNE	7,650 shares
Mr. Michael ISRAEL	7,650 shares
Mr. Sidney OURY	2,700 shares
Total:	<u>18,000 shares</u>

by a contribution in cash, so that the amount of eighteen hundred US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The following person are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr. Sidney OURY, French citizen, born on 9 February, 1980 in Tassin-la-demi-lune (69) France, manager, with professional address at 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

- Mr. Michael ISRAEL, French citizen, born on 21 September, 1977 in Casablanca (Morocco), manager, with professional address at 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

Class B Managers:

- Mr. VIGNE Roland, French citizen, born on 24 March 1974 in Paris, France, manager, with professional address at Rua do Rocio, 450 Vila Olimpia, Sao Paulo, Brazil;

- Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg "registre de commerce et des sociétés" under number B 9098;

2. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

(1) M. Sidney OURY, citoyen Français, né le 9 Février 1980 à Tassin-la-demi-lune (69) France, gérant, ayant son adresse professionnelle au 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

ici représenté par M^e David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

(2) M. Roland VIGNE, citoyen Français, né le 24 Mars 1974 à Paris, gérant, ayant son adresse professionnelle au Rua do Rocio, 450 Vila Olimpia, Sao Paulo, Brazil;

ici représenté par M^e David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

(3) M. Michael ISRAËL, citoyen Français, né le 21 Septembre 1977, à Casablanca (Maroc), gérant, ayant son adresse professionnelle au 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

ici représenté par M^e David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Angelmar Management CO" (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'être désignée et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de "Angelmar SPV 1", ainsi que d'une ou plusieurs autres sociétés en commandite par actions dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales.

3.2. La Société peut également prendre, et le cas échéant, vendre/transférer, des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.6. Afin d'accomplir son objet social la Société peut nommer un ou plusieurs conseiller(s) externe(s) en qualité de conseiller en investissement afin d'identifier des opportunités d'investissement et de délivrer des conseils et recommandations relatifs à des investissements compatibles avec l'objet social de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille US dollars (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille parts sociales (18.000) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

Le Conseil doit être composé d'au moins un gérant de classe A (chacun un "Gérant A") et un gérant de classe B (chacun un "Gérant B").

Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs des gérants et Réunion du Conseil.

8.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants A et à la majorité des voix des Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour tous les actes dont la valeur n'excède pas sept mille cinq cents US dollars (USD 7.500,-) par la seule signature d'un Gérant B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Ecrites des Associés») si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires - Réviseurs.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les commissaires et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Divers.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, les parties susmentionnées ont déclaré souscrire au total des dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un US dollars (USD 1) comme suit:

Mr. Roland VIGNE	7.650 parts sociales
Mr. Michael ISRAEL	7.650 parts sociales
Mr. Sidney OURY	<u>2.700 parts sociales</u>
Total:	18.000 parts sociales

par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille US dollars (USD 18.000,-) de sorte que le montant de dix-huit mille US dollars (USD 18.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.800,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- M. Sidney OURY, citoyen Français, né le 9 février 1980 à Tassin-la-demi-lune (69) France, gérant, ayant son adresse professionnelle au 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

- M. Michael ISRAEL, Français, né le 21 septembre 1977 à Casablanca (Maroc), gérant, ayant son adresse professionnelle au 44 rue de Lisbonne 75008 Paris;

Gérants B:

- M. Roland VIGNE, citoyen Français, né le 24 mars 1974 à Paris, gérant, ayant son adresse professionnelle au Rua do Rocio, 450 Vila Olimpia, Sao Paulo, Brazil;

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte

Signé: OURY, VIGNE, ISRAEL, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/01/2013. Relation: EAC/2013/951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012682/560.

(130015292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

DCM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle de Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 123.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DCM TECHNOLOGY SARL

Référence de publication: 2013017746/10.

(130021878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

DAGNY GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.410.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017739/9.

(130021056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Dalmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 110.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017740/9.

(130021513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

DAGNY GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 99.410.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017737/9.

(130020753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Parcolog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.756.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Blackstone Lux S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017448/17.

(130019411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 149.779.

Les comptes annuels au 02/01/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013017565/12.

(130021853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.
R.C.S. Luxembourg B 7.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017560/9.

(130020786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Accessoires, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 118.352.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017568/9.

(130020771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Acoan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017569/9.

(130021446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Jayefkay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.466.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du
1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2355 du 4 octobre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

JAYEFKAY HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2013017921/15.

(130020935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.335.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017891/9.

(130021598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Invesco Munich Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.590.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017892/9.

(130021599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.940.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017890/9.

(130021597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Harobeka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.691.

Die Konten zum 31.12.2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017867/9.

(130021025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Harobeka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.691.

Die Konten zum 31.12.2010 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017868/9.

(130021026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Gullwing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017858/9.

(130020751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Euro Investment and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017805/9.

(130021272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Falcon Investment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 72.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017817/9.

(130020689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Grands Magasins Bredimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.975.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017839/9.

(130020748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Génie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 69.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017845/9.

(130021634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 102.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017898/9.

(130021565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.127.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017913/9.

(130021595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Jufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 10-12, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.473.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017931/9.

(130021092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

K&S Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.495.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017937/9.

(130021681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

JVR Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 74.834.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017933/9.

(130021617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.911.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017914/9.

(130021596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Verda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 8, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 108.743.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018333/9.

(130021872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 173.972.

RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le dix janvier.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124. 056,

représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de la société Sculptor Sparrow Investments S.à r.l. en date du 17 décembre 2012, il s'est glissé une erreur matérielle dans la rédaction de la dénomination de la société qui doit être lue «Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l.» au lieu de «Sculptor Sparrow Investments S.à r.l.

Par conséquence, la première phrase de l'article 1 des statuts doit être lue:

Version anglaise:

"The name of the company is "Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l." (the Company)."

Version française:

"Le nom de la société est "Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l." (la Société).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1761. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011815/36.

(130013692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.